



Orllati

LISTE DE PRIX 2020

GRAVIÈRE DE MONT-DE-MELLEY
SITE DE BIOLEY-ORJULAZ

1 MATÉRIAUX CLASSÉS (CIP certifié par ASMP)

Granulats pour béton selon norme SN 670 102 / EN 12620 - Gravière Mont-de-Melley

Code produit	Désignation	Granulométrie (mm)	Masse volumique en vrac indicative (to/m ³)	Prix départ Mont-de-Melley (CHF/to)
Sable pour ouvrages en béton				
401	Sable	0-4	1.50	37.00
Gravillon pour ouvrages en béton				
402	Gravillon	4-8	1.55	35.00
403	Gravillon	8-16	1.55	35.00
404	Gravillon	16-32	1.50	35.00

Graves pour bétons recomposées à partir de fractions certifiées selon norme SN 670 102 / EN 12620

405	Grave pour bétons	0-16	1.70	36.00
406	Grave pour bétons	0-32	1.80	35.00
407	Grave pour mise en place à la pompe	0-16	1.70	36.00
408	Grave pour mise en place à la pompe	0-32	1.80	35.00

2 MATÉRIAUX NON CLASSÉS

ENTRANTS

Code produit	N° OLED	N° LMoD	Désignation	Masse volumique en vrac indicative (to/m ³)	CHF/to	CHF/m ³
10	4303	170101	Béton de démolition propre et mortier de ciment	1.50	10.00	15.00
11	4303	170101	Blocs hors normes de béton de démolition propre > 60cm	1.60	45.00	72.00
12	4304	170107	Matériaux de démolition non-triés	1.50	74.00	111.00

SORTANTS*

Code produit	Désignation	Granulométrie (mm)	Masse volumique en vrac indicative (to/m ³)	CHF/to	CHF/m ³
108	Tout-venant de butte	-	1.67	23.70	39.60
114	Gravier concassé	30-60	1.43	34.00	48.60
116	Sable lavé	0-4	1.45	34.00	49.00
118	Limon criblé	-	1.34	16.50	22.10
120	Enrochement naturel	-	1.80	26.00	46.80
220	Pierres cassées	60/100	1.50	32.00	48.00
231	Grave de recyclage P	0-45	1.45	22.50	32.60
232	RC-Grave de granulats non triés	0-22	1.80	18.00	32.40
250	RC-Grave de granulats non triés	0-63	1.67	16.00	26.70
255	RC-Grave de recyclage P	0-63	1.71	29.00	49.60
421	Sable recomposé	0-4	1.50	36.00	54.00
423	Grave pour mortier	0-8	1.50	37.00	55.50

* Selon disponibilité.

3 GRANULATS RECYCLÉS DE BÉTON *

Site de Bioley-Orjulaz

Code produit	Désignation	Granulométrie (mm)	Masse volumique en vrac indicative (t/m ³)	Prix départ site Bioley (CHF/t)
260	RC-Grave de granulats de béton	0-63	1.80	15.00
246	RC-Granulats de béton (selon SN EN 12620)	4-22	1.60	25.00
241	RC-Granulats de béton	16-32	1.60	25.00
243	RC-Grave de granulats de béton	0-16	1.80	15.00
244	RC-Grave de granulats de béton	0-32	1.80	15.00

* Conditions particulières pour les grandes quantités.



CONDITIONS

Conditions générales de livraison de granulats

Garantie et responsabilité

Le fournisseur garantit la livraison de la quantité et qualité conformément à la commande. Sont exclusivement déterminantes pour la qualité les qualités fixées dans la norme respective. Les normes déterminantes pour les qualités du produit sont attribuées aux produits respectifs dans la liste des prix. Les produits sont contrôlés et certifiés, pour autant que cela soit exigé dans la norme.

Dans le cadre de cette garantie, le fournisseur s'engage, à condition d'un avis des défauts à temps et objectivement justifié, à remplacer gratuitement le matériau faisant l'objet d'une réclamation ou, si le matériau est utilisable de manière limitée, à accorder une réduction du prix appropriée. Il n'y a pas de défaut, si le matériau livré correspond à la commande, mais qu'il n'est pas utilisable pour le but envisagé. Le fournisseur ne répond pas d'une utilisation impropre et inadéquate du matériau livré conformément à la commande. En cas d'utilisation de gravier sur des toits plats, toute responsabilité du fournisseur est exclue pour les dommages causés à la couverture du toit, de même, le fournisseur ne répond pas de l'association avec des liants, si des gravillons sont utilisés pour un traitement de surface.

Toutes autres prétentions en raison de défauts de livraison allant au-delà des prétentions de garantie ci-dessus sont expressément exclues, notamment toute responsabilité pour d'autres dommages directs ou indirects est exclue.

Quantités

Pour la densité des gravats (t/m³) et la quantité de livraison (t), les mesures dans l'usine (non pas sur le chantier) sont déterminantes. Dans les usines où le matériau est pesé, la conversion en m³ a lieu sur la base des valeurs moyennes, déterminées de manière neutre, pour la densité des gravats et l'humidité.

Quantité de chargement

Eu égard à la sécurité routière et à l'observation des prescriptions légales, nos machinistes et chauffeurs ont l'instruction de surcharger leurs véhicules en aucun cas.

Accès

La circulation sur des accès et esplanades qui a lieu sur ordre du client se fait à ses risques et périls. Pour d'éventuels dommages à des rues ou des places non appropriées pour l'accès aux poids lourds, toute responsabilité est refusée.

Délai

Le fournisseur s'applique à observer les délais convenus et à annoncer suffisamment tôt les éventuels retards. Le fournisseur n'assume pas la responsabilité par suite de livraisons tardives du matériau commandé.

Réclamations

Le client est tenu de vérifier le matériau à la livraison et d'adresser les éventuelles réclamations immédiatement après la livraison du matériau.

Examen du matériau

Si des examens complémentaires en laboratoires sont exigés pour un but d'utilisation déterminé, les frais correspondants seront à la charge du client, sous réserve de stipulations contraires.

Prix

Tous les prix s'entendent départ des installations de traitement, sans TVA.

Association Suisse de l'Industrie des Graviers et du Béton ASGB.

CONTACTS

Direction et vente

Didier Aeby
T +41 (0) 848 767 767
M +41 (0) 79 438 53 33
didier.aeby@orllati.ch

Responsable technique

Fernando Martins
T +41 (0) 848 767 767
M +41 (0) 79 531 63 74
fernando.martins@orllati.ch

Exploitation

M +41 (0) 79 855 36 81
M +41 (0) 79 885 73 84
granulats@orllati.ch

Comptabilité et facturation

Destan Orllati
T +41 (0) 848 767 767
M +41 (0) 79 124 52 11
destan.orllati@orllati.ch

Adresse Administration

Orllati Granulats & Béton SA
Route de Bettens 13
Case postale 46
1042 Bieley-Orjulaz
T +41 (0) 848 767 767
info@orllati.ch
orllati.ch

